

QI GONG et TAÏ CHI CHUAN Tarification Adhérent

N° du paiement	Détail du paiement		TOTAL	encaissement
1 ^{er}	Adhésion à l'association	10€	Chèque n°1 : 60€ (1) Chèque n° 1 : 47 € (2)	Fin octobre
	cotisation de septembre	18€		
	(1) -Licence FAEMC pour pratique Taï Chi Forme du Serpent (mardi soir).....	32€		
	(2) - Licence FSCF pour pratique Taï Chi Forme de Pékin -mercredi soir).....	19 €		
2 nd	cotisation d'octobre	54€	Chèque n°2 : 54€	Début janvier
	cotisation de novembre			
	cotisation de décembre			
3 ^{ième}	cotisation de janvier	54€	Chèque n°3 : 54€	Fin mars
	cotisation de février			
	cotisation de mars			
4 ^{ième}	cotisation d'avril	54€	Chèque n°4 : 54€	Fin juin
	cotisation de mai			
	cotisation de juin			

- Le montant mensuel est non divisible au prorata du nombre de séances pratiquées
- Cette tarification est **inchangée** si vous pratiquez plusieurs disciplines dans l'association
- Les paiements peuvent être réalisés en une seule fois (un seul chèque) ou en plusieurs fois (4 chèques) le jour de l'inscription.
- Dans le cas du paiement en plusieurs fois, (4 chèques), les encaissements de chaque chèque se feront comme indiqué dans le tableau ci-dessus.
- Si les échéances proposées ne conviennent pas toutes, vous pouvez indiquer au dos de chaque chèque la date à partir de laquelle chacun d'eux peut être encaissé.

Gakkodento

ARTS MARTIAUX ET ENERGETIQUES

QI GONG et TAÏ CHI CHUAN

Tarification : Adhérents demandeur d'emploi, étudiant, le conjoint d'un couple

N° du paiement	Détail du paiement : demandeur d'emploi, étudiant, couple	TOTAL	encaissement
1 ^{ier}	Adhésion à l'association	10€	Fin octobre
	Cotisation de septembre	9€	
	(1) -Licence FAEMC pour pratique Taï Chi Forme du Serpent (mardi soir).....	32€	
	(2) - Licence FSCF pour pratique Taï Chi Forme de Pékin -mercredi soir).....	19 €	
		Chèque n°1 : 51€ (1)	
		Chèque n°1 : 38€ (2)	
2 nd	Cotisation d'octobre	27€	Début janvier
	Cotisation de novembre		
	Cotisation de décembre		
3 ^{ième}	Cotisation de janvier	27€	Fin mars
	Cotisation de février		
	Cotisation de mars		
4 ^{ième}	Cotisation d'avril	27€	Fin juin
	Cotisation de mai		
	Cotisation de juin		
		Chèque n°2 : 27€	
		Chèque n°3 : 27€	
		Chèque n°4 : 27€	

- Le montant mensuel est non divisible au prorata du nombre de séances pratiquées
- Cette tarification est **inchangée** si vous pratiquez plusieurs disciplines dans l'association
- Les paiements peuvent être réalisés en une seule fois (un seul chèque) ou en plusieurs fois (4 chèques) le jour de l'inscription.
- Dans le cas du paiement en plusieurs fois, (4 chèques), les encaissements de chaque chèque se feront comme indiqué dans le tableau ci-dessus.
- Si les échéances proposées ne conviennent pas toutes, vous pouvez indiquer au dos de chaque chèque la date à partir de laquelle chacun d'eux peut être encaissé.